

Plan de protection PrivéLease

Résiliation du contrat

Contrairement à ce qui est stipulé à ce sujet dans les Conditions générales de PrivéLease, le contractant peut résilier le contrat de leasing de manière anticipée sans pénalité dans les cas suivants:

- licenciement sec*
- divorce ou dissolution d'un partenariat enregistré/contrat de vie commune
- suspension permanente de permis pour raisons médicales
- décès (également s'il y a plusieurs contractants)

*Seulement avec un contrat fixe/emploi permanent à durée indéterminée conclu avant le début du contrat de leasing

Les conditions suivantes doivent être remplies:

- I. Le contractant a respecté toutes les obligations découlant du contrat PrivéLease.
- II. DirectLease est convaincue de l'un des motifs de résiliation démontrés par écrit.
- III. Le Véhicule a été restitué à DirectLease conformément aux accords standard en vigueur.

Date de fin

Le contrat PrivéLease est résilié du moment où les conditions I à III incl. sont remplies. Le dernier jour du mois concerné fait office de date de fin.

Kilomètres

DirectLease contrôle le nombre de kilomètres effectivement parcourus à la date de fin du contrat de leasing. Les kilomètres effectués en plus sont facturés prorata temporis selon le surcoût par kilomètre, tel que fixé dans le contrat de leasing.

Modification du contrat

Le contractant peut modifier gratuitement le contrat de leasing de manière anticipée de deux à un contractant dans les cas suivants:

- divorce ou dissolution d'un partenariat enregistré/contrat de vie commune
- décès

Les conditions suivantes doivent être remplies:

- I. Le contractant a respecté toutes les obligations découlant du contrat PrivéLease.
- II. DirectLease est convaincue de l'un des motifs de résiliation démontrés par écrit.
- III. La nouvelle condition de ressources a été approuvée par DirectLease.

Date de modification

Le contrat PrivéLease est résilié du moment où les conditions I à III incl. sont remplies. Le premier jour du nouveau mois fait office de date de modification.